

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AVRIL 2017

MP

L'an deux mille dix-sept, le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Henri MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jean-Henri MIR - André MIR - Maryse POMÉ - Aline NARS - René DARAN - Hélène GUIOUNET - Jean-Matthieu NOGUERO - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE
Jacques CAZALA - Daniel GASPA - Jean-Marie MIR -

Procurations : Pierre FORGUE à Daniel GASPA.

Jacques ROCA à Jacques CAZALA.

ÉTAIT ABSENT : André BÉGUÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : René DARAN.

Le Conseil Municipal :

◆ approuve le procès-verbal de la réunion du 13 mars 2017.

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur André MIR, Maire-Adjoint, présente le compte administratif.

Budget Principal

Fonctionnement :

Dépenses	8 489 952,57 €
Recettes	11 929 994,18 €
Résultat de Fonctionnement	+ 3 440 041,61 €

Investissement :

Dépenses	5 591 271,56 €
Recettes	3 054 171,28 €
Résultat d'Investissement	- 2 537 100,28 €

Résultat global + **902 941,33 €**

Budget Eau Potable

Fonctionnement :

Dépenses	145 592,77 €
Recettes	166 456,07 €
Résultat de Fonctionnement	+ 20 863,30 €

Investissement :

Dépenses	270 480,40 €
Recettes	250 950,41 €
Résultat d'Investissement	- 19 529,99 €

Résultat global + **1 333,31 €**

Budget Location Etablissement Thermal

Fonctionnement :

Dépenses	775 604,54 €
Recettes	1 055 707,56 €
Résultat de Fonctionnement	+ 280 103,02 €

Investissement :

Dépenses	639 489,55 €
Recettes	359 386,53 €
Résultat d'Investissement	- 280 103,02 €

Résultat global **0 €**

Budget C.C.A.S.

Fonctionnement :

Dépenses	3 296,56 €
Recettes	9 082,60 €
Résultat de Fonctionnement	5 786,04 €

Résultat global + **5 786,04 €**

/..

Budget Exploitation Forêts**Fonctionnement :**

Dépenses 7 474,52 €

Recettes 7 474,52 €

Résultat de Fonctionnement

-

Investissement :

Dépenses 0 €

Recettes 1 985,57 €

Résultat d'Investissement

+ 1 985,57 €

Résultat global

+ 1 985,57 €

Budget Régie Sportive et Culturelle**Fonctionnement :**

Dépenses 187 093,97 €

Recettes 185 552,30 €

Résultat de Fonctionnement

- 1 541,67 €

Résultat global

- 1 541,67 €

Budget Locations soumises à T.V.A.**Fonctionnement :**

Dépenses 119 735,25 €

Recettes 211 207,66 €

Résultat de Fonctionnement

+ 91 472,41 €

Investissement :

Dépenses 1 043 173,19 €

Recettes 951 700,78 €

Résultat d'Investissement

- 91 472,41 €

Résultat global

0 €

Budget Régie de Transport Public**Fonctionnement :**

Dépenses 163 272,86 €

Recettes 163 272,86 €

Résultat de Fonctionnement

0 €

Investissement :

Dépenses 0 €

Recettes 0 €

Résultat global

0 €

Le résultat consolidé du Compte Administratif 2016 est de : + 910 504,58 €

Approuvée à l'unanimité.

◆ Compte de Gestion Commune 2016 :

Le Conseil adopte le Compte de Gestion 2016 dressé par le Receveur Municipal.

Approuvée à l'unanimité.

◆ Budget Primitif Commune 2017 :**a) Établissement Thermal**

Le résultat 2016 est affecté comme suit :

Couverture du déficit d'investissement + 280 103,02 €

Approuvée à l'unanimité.

b) Locations soumises à T.V.A.

Le résultat 2016 est affecté comme suit :

Couverture du déficit d'Investissement 91 472,41 €

Approuvée à l'unanimité.

c) Exploitation forêts

Le résultat 2016 est affecté comme suit :

Report à nouveau en Fonctionnement 1 985,57 €

Approuvée à l'unanimité.

d) Budget Principal

Le résultat 2016 est affecté comme suit :

Couverture du déficit d'Investissement 2 537 100,28 €

Report à nouveau en Fonctionnement 902 941,33 €

Approuvée à l'unanimité.

e) Régie Sportive et Culturelle

Le résultat 2016 est affecté comme suit :

Report à nouveau en Fonctionnement - 1 541,67 € /...

Approuvée à l'unanimité.

f) Régie de Transport Public

Le Conseil prend acte que le résultat est égal à 0

Approuvée à l'unanimité.

g) Eau potable

Le résultat 2016 est affecté comme suit :

Couverture du déficit d'Investissement	19 525,95 €
Report à nouveau en Fonctionnement	1 333,31 €

Approuvée à l'unanimité.

h) C.C.A.S.

Le résultat 2016 est affecté comme suit :

Report à nouveau en Fonctionnement	5 786,04 €
------------------------------------	------------

Approuvée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal

◆ dans le cadre du **Fonds de Solidarité Logement**, **approuve** de passer une convention avec le Conseil Général et de verser une participation de 461 € (basée sur le nombre d'habitants).

Approuvée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **de mise en accessibilité du cinéma et de la future salle polyvalente de la commune** dont le coût des travaux est estimé à 285 550 € H.T., **sollicite** de l'Etat et le Région les subventions les plus élevées possibles.

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **d'aménagement de la Maison du Patrimoine** dont le coût des travaux est estimé à 1 200 000 € H.T., **sollicite** des partenaires financeurs du Pôle Touristique Vallée de Saint-Lary-Néouvielle, au titre de l'année de programmation 2017, la subvention la plus élevée possible.

Adoptée à l'unanimité.

◆ dans le cadre du projet **d'extension de la terrasse du refuge de l'Oule** dont le coût des travaux est estimé à 212 350 € H.T., **sollicite** des partenaires financeurs du Pôle Touristique Vallée de Saint-Lary-Néouvielle, au titre de l'année de programmation 2017, la subvention la plus élevée possible.

Adoptée à l'unanimité.

◆ **approuve** les délibérations prises par le Conseil de la Régie Municipale Sportive et Culturelle. Elles concernent :

- ↳ la création d'une Régie de Recettes auprès du service de la Maison du Patrimoine ;
- ↳ les tarifs de la Maison du Patrimoine ;
- ↳ les tarifs de la piscine municipale - Été 2017 ;
- ↳ les tarifs du tennis municipal – Été 2017.

Adoptées à l'unanimité.

◆ **adopte** la proposition du Maire relative à l'application des décrets de mai 2016 aux **agents contractuels permanents de catégorie A – B et C** de la collectivité, en ce qui concerne la revalorisation indiciaire applicable au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.).

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Il est donné communication des décisions prises par le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR